



Accusé de réception en préfecture
038-213805633-20170322-2017-025-DE
Date de télétransmission : 29/03/2017
Date de réception préfecture : 29/03/2017

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 22 MARS 2017

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2017-025 / 9.1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 16 mars 2017, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 30 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, N. CHARLETY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, A. MOREAU, Al. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : A. BLANCANEUX, C. MOLLIER-SABET.

Absente : A. GERVASI

La secrétaire de séance désignée est Josette COUTURIER.

OBJET : AMENAGEMENT / SECURITE : Demande de subvention à la Région Auvergne Rhône-Alpes - Caméras de vidéoprotection

Rapporteur : Jérôme Robert

EXPOSE : La Ville de Voiron souhaite solliciter la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre des crédits d'aide au déploiement de systèmes de vidéoprotection aux abords des gares et des lycées (cf.plan en annexe).

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission Finances Administration générale du 14 mars 2017 ;

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre des crédits d'aide au déploiement de systèmes de vidéoprotection aux abords des gares et des lycées ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ces demandes ;
- Dit que les crédits seront inscrits en recettes du budget général.

Voiron, ville porte de Chartreuse

Conseil municipal du mercredi 22 mars 2017
Réception en préfecture
038-213805633-20170322-2017-025-DE
Date de télétransmission : 29/03/2017
Date de réception préfecture : 29/03/2017

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE 26 POUR - 6 ABSECTIONS** (R. REVIL, A. FAVIER, N. CHARLETY, J.L. BALLY, J. VIAL, L. TRICOLI)

AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,


Julien POLAT